Frédy LUCAS, commissaire enquêteur
13 lotissement la Source de BADUEL
97300 CAYENNE
Portable 06 94 96 80 01
Mel : fredy.lucas@hotmail.fr

Cayenne le, 22 décembre 2016

PROCES VERBAL DE CLOTURE DU REGISTRE

(Nombre de pages : 5)

OBJET : Mise en œuvre d'un ouvrage de protection contre l'érosion littorale sur le site de MONTRAVEL. **Concession d'utilisation du Domaine Public Maritime**. Commune de REMIRE-MONTJOLY.

REFERENCES :
- Décision n° E16000007/97 du 28 juillet 2016 du tribunal administratif de CAYENNE concernant la désignation du commissaire enquêteur
- Arrêté n°184/DEAL/PSDD/UPR du 27 octobre 2016 portant ouverture de l'enquête publique

PIECES JOINTES :
- lettre du 19 décembre 2016 du Président de l'ASL-RPMM (1page)
- lettre du 19 décembre 2016 du Président de Guyane nature Environnement (2 pages

L'enquête publique s'est déroulée du 21 novembre au 20 décembre 2016. Le commissaire enquêteur était présent en mairie de REMIRE-MONTJOLY les 20, 28 novembre, 7, 12 et 20 décembre 2016.

Un dossier relatif à l'enquête et un registre étaient mis à la disposition du public à la mairie de REMIRE-MONTJOLY pendant toute la durée de l'enquête.

Quatre personnes ont consulté le dossier en présence du commissaire enquêteur.
Trois observations favorables ont été inscrites sur le registre. Dans une des observations il est notamment précisé qu'il « convient de prendre les dispositions nécessaires tout en préservant l'environnement et la qualité de la plage. »

Aucune observation défavorable n'a été inscrite sur le registre.

Deux lettres ont été adressées par courriel au commissaire enquêteur (cf pièces jointes) :

- dans sa correspondance, le Président de l'ASL-RPMM donne un « avis très favorable » au projet.

- dans son avis (cf pièce jointe) le Président de Guyane Nature Environnement fait des observations relatives à la présence des tortues marines. Il s'interroge sur les « modules de gestion rapide » au pied de l'enrochement et leur impact sur la « montée des tortues ». Il souhaite avoir des informations sur ce module (longueur, position...) Il préconise que « le suivi des pontes et des comportements soit poursuivi au delà de la première année et ne se limite pas aux abords de l'ouvrage. » Il évoque également les impacts du projet sur les Salines de MONTJOLY et demande un suivi régulier du secteur. Il préconise la définition « d'un

ensemble de critères de validation du projet et un suivi de l'intégralité de la plage et des espèces associées sur le long terme afin de juger objectivement du succès ou de l'échec de l'expérimentation.» Il précise aussi qu'aucun « élément n'est apporté sur les solutions envisagées en cas de non fonctionnalité du dispositif. » Guyane Nature Environnement émet des réserves sur la prise en compte globale du milieu concerné par le projet et l'incomplétude de critères d'évaluation de la réussite ou non du dispositif qui sera mis en œuvre.

Il est demandé à la mairie de REMIRE MONTJOLY et à la DEAL de bien vouloir, **au plus tard le 6 janvier 2017,** adresser (par courriel à « fredy.lucas@hotmail.fr ») au commissaire enquêteur leurs remarques sur les avis du public.

LUCAS Frédy
commissaire enquêteur

Un exemplaire du présent procès verbal a été remis le :
A : (nom prénom qualité signature)

ASL-RPMM
ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES RIVERAINS
DE LA PLAGE DE MONTJOLY MONTRAVEL
65 avenue st Dominique

Monsieur REGIS-CONSTANT jean
Président de l'ASL-RPMM
65 Avenue st Dominique
97354 Rémire-Montjoly

a

Monsieur Fredy LUCAS
Président de la commission d'enquête
fredy.lucas@hotmail.fr

Rémire-Montjoly, le 19 décembre 2016

OBJET : avis très favorable pour la mise en place des quatre boudins sur la plage de Montjoly Montravel

Monsieur le Président,:

Suivant l'avis d' enquête publique relative à la mise en oeuvre des ouvrages de défense contre l'érosion maritime sur le site de Montravel, sur la commune de Rémire-Montjoly, je vous prie de trouver ci-après au nom de mes adhérents les raisons justifiant l'avis cité en objet :

1°) - La mise en place des boudins ne modifiera pas le paysage comme il a été pour l'enrochement.

2°) - La mise en place des boudins ralentira les déplacements de sable d'une plage à l'autre.

3°) - La mise en place des boudins favorisera la ponte des tortues en maintenant une plage plus ensablée (avis partagé par l'association KWATA).

4°) - Depuis plus de 40 ans les riverains de Montjoly-Montravel sont demandeurs d'une protection contre l'érosion. Enfin, grâce à l'alliance de notre maire, du président de la CTG, du préfet et de notre association syndicale un essai de protection contre l'érosion verra le jour.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Guyane Nature Environnement
Fédération des associations de la Guyane

Cayenne, le 19 décembre 2016

A l'attention de Monsieur
le commissaire enquêteur titulaire,
M. Fredy LUCAS

OBJET : Enquête publique relative à la mise en œuvre de stabiplage contre l'érosion littorale sur un site pilote (plage de Montjoly), sur la commune de Rémire-Montjoly.

Monsieur,

Notre avis concerne la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) dans le cadre de la mise en œuvre de stabiplage contre l'érosion littorale sur un site pilote (plage de Montjoly), sur la commune de Rémire-Montjoly, se basant sur l'étude d'impact réalisée par le bureau d'études CAEX REAH et l'avis de l'Autorité Environnementale.

1. Présence des tortues marines :

La présence des tortues marines sur le secteur impacté par les aménagements a été prise en compte dans (i) la période de réalisation des travaux qui se fera hors période de ponte, (ii) la préconisation de surveillance du chantier par l'association Kwata et (iii) le suivi du comportement des tortues sur le secteur lors de la prochaine saison de ponte.

Notons cependant que certains éléments posent questions concernant la venue des tortues marines sur le secteur.
a/ En effet, il est expliqué qu'un « module de gestion rapide » sera installé en contre-bas des enrochements (schéma p18) et qu'il permettrait de « favoriser le passage des tortues » (p10). Comment un obstacle à la montée des tortues marines sur un secteur très étroit pourrait-il être positif pour leur passage ?
On se retrouve de toute façon dans un cas de perte de site de nidification temporaire si l'aménagement s'avère fonctionnel.

De plus, des informations complémentaires sont nécessaires concernant ce module notamment sa longueur et son positionnement qui ne sont pas clairement précisé.

b/ L'objectif de l'aménagement en question est de limiter les flux de sable de l'est vers l'ouest de la plage, maintenant ainsi artificiellement une séquence érosive sur la partie ouest de l'anse (séquence naturelle actuelle). Cela entraine par conséquent la perte durable de surface de ponte en terme de linéaire sur le secteur le moins anthropisé et favorise la venue des tortues sur le secteurs le plus sujet à la pollution lumineuse et entrainant le plus de désorientation des émergences voire des adultes.

Il serait donc important que le suivi des pontes et des comportements soit poursuivi au delà de la première année et ne se limite pas aux abords de l'ouvrage.

2. Prise en compte des Salines de Montjoly :

La mise en place de Stabiplage entrainera possiblement un déficit sédimentaire dans les parties proximales du projet et aura donc de possibles répercussions sur le site des Salines de Montjoly. En effet, une amplification de l'érosion sur certains secteurs du site pourrait entrainer la rupture du cordon dunaire. Ce qui aurait pour conséquence :

- la perte d'un espace naturel remarquable et ce de façon irréversible.
- La perte du rôle de lagune naturelle du site.
- La modification durable de l'ensemble de la plage.

Un suivi régulier du secteur est donc indispensable.

Ce dispositif est présenté comme étant expérimental et réversible. L'enfouissement des boudins géotextiles ne peut être le seul critère de réussite si un impact négatif est observé sur le reste de la plage. Il est donc important de préciser un ensemble de critères de validation et d'avoir un suivi de l'intégralité de la plage et des espèces associées sur du long terme afin de juger objectivement du succès ou de l'échec de l'expérimentation.

Enfin, aucun élément n'est apporté sur les solutions envisagées en cas de non fonctionnalité du dispositif.

Au vu de l'ensemble des remarques formulées, notre fédération salue les mesures proposées lors de la phase de travaux mais émet des réserves quant au manque d'une prise en compte plus globale du milieu et d'une incomplétude de critères d'évaluation de la réussite ou non du dispositif.

Laurent Dubois Ramirez
Président de Guyane Nature Environnement